

JeVeuxUnLit.com - SAS 2L 2P
8 cité de l'Ameublement
75011 PARIS
RCS 797 422 417

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2026

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mars, à neuf heures, les actionnaires de la société par actions simplifiée 2L 2P se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires et que chaque membre de l'Assemblée a émargée en entrant en séance.

Monsieur Fernando MENDES DE LIRA, en qualité d'associé à titre personnel, préside la séance.
Monsieur Pascal BENOIST, en qualité d'associé à titre personnel, est appelé comme scrutateur et comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble le quorum requis.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la liste des associés et la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle que tous les documents légaux ont été tenus à disposition des participants à l'Assemblée dans les délais requis.

L'Assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de la réunion :

- Approbation du transfert du siège social de Société,
- Modification de l'article 4 des statuts de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de la Société du 8 cité de l'Ameublement, 75011 Paris, au 162 boulevard Voltaire, 75011 Paris, et ce à compter du 20 mars 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social de la Société comme suit :

Article 4- Siège social

Le siège social est fixé : 162 boulevard Voltaire 75011 PARIS.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Le scrutateur



Le secrétaire

